



AVMG – EAV – SUD
enseignantEs primaires – SUD
enseignement et recherche –
SVMEP – SVMS

Monsieur le Conseiller d'État
Frédéric Borloz
Chef du DEF
Rue de la Barre 8

1014 Lausanne

Monsieur le Recteur
Thierry Dias
HEP
Av. de Cour 33

1014 Lausanne

Lausanne, le 11 novembre 2022

Formation pour les enseignant·es du degré secondaire I

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Recteur de la Haute école pédagogique,

La Haute école pédagogique de Lausanne est en train d'élaborer une nouvelle filière de formation pour les enseignant·es du degré secondaire I avec quatre disciplines d'enseignement.

A la suite de l'entretien que nous avons eu avec la Direction de la Haute école pédagogique au début du mois d'octobre dernier, nous adressons quelques revendications et propositions. Nous nous adressons tant au DEF qu'à la HEP car ce que nous demandons appelle des réponses de l'autorité politique de tutelle, de l'institution d'enseignement supérieure, ou des deux.

Il est impératif qu'il y ait un engagement ferme et écrit et que les enseignant·es issu·es de cette nouvelle filière soient mis au bénéfice du statut horaire de 25 périodes pour un 100% à leur engagement par la DGEO. Dans le cas contraire, nous entreprendrons tout ce qu'il est nécessaire pour que ladite filière ne voie jamais le jour.

Il doit également être explicité et garanti qu'il ne s'agit pas là d'une filière spécifiquement destinée à former des maître·sses de classe de voie générale. Auquel cas, même si la garantie du statut horaire était acquise, il en découlerait tout de même la création de catégories concrètement différentes d'enseignant·es dans les établissements, ce qui doit être absolument évité.

La formation ne prévoit pas plus de 28 crédits de formation disciplinaire par branche. C'est peu. Il s'agit de faire évoluer le projet de structure du bachelor en augmentant la part de la formation disciplinaire et en diminuant dans un premier temps la part de sciences de l'éducation et des didactiques, qui occuperont l'essentiel du temps au niveau du master.

Toujours en ce qui concerne la formation aux contenus disciplinaires, il est prévu que les branches relevant de la faculté des Lettres voient l'enseignement dispensé à l'université. Il est nécessaire de garantir que les étudiant·es de la filière HEP à quatre disciplines aient bien accès aux mêmes enseignements que les étudiant·es de la faculté. Pour les enseignements des contenus disciplinaires qui seront donnés directement à la HEP, il s'agit qu'ils soient dispensés par un personnel qualifié issu des hautes écoles en charge des disciplines concernées et au bénéfice de toutes les qualifications requises.

Il est aussi impératif que les contenus disciplinaires enseignés soient aussi larges que possible et du même ordre que pour les étudiant·es des hautes écoles. Il ne saurait être question que ces contenus soient limités aux seuls champs inscrits dans le PER.

Dans les profils de branches proposées pour la formation, il est prévu de former des enseignant·es à l'enseignement des arts visuels. Or, il est de notoriété publique que c'est une branche qui souffre d'une pléthore de personnel formé, qui ne parvient du reste pas à trouver du travail ou à voir augmenter son taux d'activité. Il nous apparaît comme irresponsable d'imaginer former de nouveaux enseignant·es d'arts visuels. Nous proposons que les arts visuels soient remplacés par les ACM dans les premiers profils proposés pour cette formation. Les ACM, au contraire des arts visuels, souffrent effectivement depuis longtemps d'une pénurie de personnel qualifié.

Dans l'attente de vos réponses, recevez, Monsieur le Conseiller d'Etat, Monsieur le Recteur de la Haute école pédagogique, nos salutations distinguées.

Pour SUD Éducation :



Gilles Pierrehumbert